

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Diplôme en alternance (niveau IV équivalent niveau bac)

Formation en contrat apprentissage (autres types de contrat possible)

Prochaines sélections : 23 et 24 août 2018 (clôture des inscriptions 20 juillet 2018)



**CAMPUS
SPORT BRETAGNE
CFA**

Le calendrier

- ❖ Dates de la formation : du 17/09/2018 au 20/12/2019 (16 mois)
- ❖ Rythme d'alternance : jeudi et vendredi en cours au CFA, le reste de la semaine en entreprise
- ❖ Vacances scolaires : disponible à temps plein pour l'entreprise
- ❖ Semaines complètes au CFA : 6 (septembre, novembre, janvier et mai)

La formation

- ❖ Coordonnateurs : Laurent POUSSARD et Yann HUAUME
- ❖ Lieu de la formation : CFA du sport et de l'animation de Dinard / Campus Sport Bretagne (hors déplacements prévus dans le cadre de la formation)
- ❖ Le BPJEPS permet de conduire la direction d'ACM de plus de 80 mineurs et de plus de 80 jours d'ouverture par an.
- ❖ Âge :
 - Contrat d'apprentissage : de 18 à 30 ans
 - Formation Professionnelle Continue : à partir de 18 ans
- ❖ Il intervient auprès de tous les publics : enfance à sénior, famille, etc.
- ❖ Il détient les prérogatives du diplôme pendant la formation (sous réserve de l'obtention des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique)

L'apprentissage

- ❖ Le contrat
 - Il est soumis au Code du Travail et à la Convention Collective de l'employeur
 - 35h/semaine répartie entre 14h au CFA et 21h en entreprise
 - Le salaire varie selon l'âge : 41% du SMIC pour les 18-21 ans et 53% du SMIC pour les 21-30 ans (attention : une majoration de 10% pour les employeurs publics)
 - L'apprenti bénéficie de 5 semaines de congés payés
 - Un apprenti peut être amené à travailler 6 jours sur 7 et le dimanche
 - Le contrat comprend à minima la durée de la formation. Toutefois, il peut commencer 3 mois avant le début et se terminer 2 mois après la fin de la formation.
- ❖ Le Maître d'Apprentissage
 - Une personne minimum doit être désignée Maître d'Apprentissage
 - Qualification du MA - 2 possibilités :
 - Il doit être titulaire d'un BPEJPS LTP (ou diplôme équivalent) et justifier de 2 ans d'expérience professionnelle
 - Il doit justifier d'au minimum 3 ans d'expérience professionnelle
 - Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant au diplôme préparé, en liaison avec le centre de formation d'apprentis.
 - Une réunion hebdomadaire entre le MA et l'apprenti est souhaitable

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Diplôme en alternance (niveau IV équivalent niveau bac)

Formation en contrat apprentissage (autres types de contrat possible)

Prochaines sélections : 23 et 24 août 2018 (clôture des inscriptions 20 juillet 2018)



**CAMPUS
SPORT BRETAGNE
CFA**

- ❖ En entreprise, l'apprenti :
 - Prépare, conçoit et réalise des séances d'animation
 - Dirige au moins 18 jours un ACM
 - Conçoit, prépare, réalise et évalue un projet au sein de la structure

Les éléments financiers

- ❖ Des aides financières sont accessibles selon certains critères :
 - Associations : CNDS, reste à charge 300 €/mois (sur dossier)
 - Employeurs publics : aide de la Région Bretagne, 2 x 1 000 € (selon le nombre d'habitant)
- ❖ Le coût de la formation pour un employeur public est de : 3 274,70 €
- ❖ Le salaire est exonéré de charges patronales et sociales (sauf : accident du travail, retraite, ...)
- ❖ Crédit d'impôt de 1 600 € selon les cas (privé et asso)
- ❖ Tableau des rémunérations :

Salaire minimal (en pourcentage du Smic et en euros pour un temps complet de 151,67 heures mensuelles) au 1er janvier 2018

	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	À partir de 21 ans
Employeur privé ou associatif	25 % 374,62 €	41 % 614,37 €	53 % 794,19 €
Rémunération d'un apprenti majorée de 10 points			
Employeur public	Avant 18 ans 524,46 €	De 18 à 20 ans 764,22 €	21 ans et plus 944,04 €

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32038>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3059>

Un apprenti est une opportunité pour accompagner ou renforcer une équipe pédagogique déjà existante ayant la capacité de situer son intervention en relation avec le Projet Educatif De Territoire.

Contacts

Carole GOASDOUE (suivi administratif/inscriptions)

carole.goasdoue@campus-sport-bretagne.fr – 02 99 16 34 24

Laure KERGOAT (accompagnement apprenti/employeur – aides financières)

laure.kergoat@campus-sport-bretagne.fr – 02 99 16 55 67